



entrée

Généralités :

accueil
Présentation de l'espèce
Les maladies du pigeon
Histoire du pigeonier
Histoire du pigeon voyageur
Prolifération des pigeons de ville
Dégâts des pigeons de ville

Moyens de contrôle de sa population :

- moyens barbares
- méthodes douces
- l'azacholestérol
- législation

Le pigeonier de ville moderne :

- Son histoire en région parisienne
- avantages et inconvénients
- aspects financiers
- aspects pratiques

quelques photos de pigeoniers :

- Boulogne-Billancourt
- Aulnay-sous-Bois
- Bobigny
- Chatillon
- Clamart
- Meudon
- Montrouge
- Paris
- Fontenay-sous-Bois
- Puteaux
- Sénat Paris
- en région parisienne
- en France, à l'étranger

pétition(s) en ligne
livre d'or - vos commentaires
poster un commentaire au livre d'or

CHRONIQUE DES MASSACRES

premier semestre 2014

**Pensez à utiliser la fonction "rechercher dans
la page" de votre navigateur**

**chronique des
massacres**

Premier trimestre 2014

Actualités mars 2014

Tueries continues.

Albi

Source : La Dépêche du Midi

Et pendant ce temps les faucons couvent

Publié le 25/03/2014

Le couple de faucons pèlerins de la cathédrale Sainte-Cécile couve. Les quatre œufs devraient éclore début avril. On pourra observer les petits dès le mois de mai.

Il n'y a pas que les élections municipales qui sont d'actualité en ce début de printemps. Tout en haut de la cathédrale Sainte-Cécile, au-dessus des tumultes politiques, maman et papa faucon couvent leur progéniture. «Le premier œuf a été pondu le 23 février, précise Christophe Maurel, directeur de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), c'est la couvée la plus précoce depuis l'installation des caméras en 2009, très certainement une conséquence de l'hiver doux que nous avons connus». Quatre œufs ont été pondus par maman faucon, le dernier vers le 3 mars, sachant qu'entre deux pontes il s'écoule environ 54 à 56 heures. «Si tout se déroule normalement les éclosions devraient intervenir au cours de la première décade du mois d'avril, car les faucons qui couvent environ 35 jours ne commencent qu'à partir du troisième œuf pondu», poursuit Christophe Maurel.

Ergezgaeg

Si l'on ne sait pas encore combien de fauconneaux briseront la coquille dans quelques jours, le fait d'avoir quatre œufs dans le nichoir est certainement un signe que le couple de faucons est moins perturbé par les travaux de la cathédrale que l'année dernière. En effet, en 2013, sur les trois œufs pondus, dont un décolorisé qui n'a pas éclos, les deux autres ont donné naissance à deux fauconneaux mais un seul a pu gagner la voie des airs, le dernier n'ayant vécu qu'une quinzaine de jours, «ses parents étaient peut-être dérangés pour le nourrissage», suppose le directeur de la LPO. Ce n'est pourtant pas le gibier qui manque autour de Sainte-Cécile.

Assurément les verdiers, étourneaux, pigeons, voire mouette et coucous ont intérêt à raser les murs car lorsqu'il s'agira de nourrir les quatre fauconneaux, les faucons de Sainte-Cécile ne feront pas de quartier.

repères

Le chiffre : 4

Oeufs - Nichoir. C'est le nombre d'œuf que couve actuellement le couple de faucons de Sainte-Cécile.

Observations au télescope

À l'instar de l'année dernière, les animations proposées par la LPO et la ville depuis la médiathèque pour observer en direct les images fournies par les caméras braquées sur le nichoir de la cathédrale, ne sont pas prévues. Seules des observations au télescope et aux jumelles depuis le jardin de la Berbie seront programmées entre mai et mi-juillet mais les dates ne sont pas arrêtées si ce n'est que ces observations auront lieu les mercredi et samedi après-midi et parfois le week-end avec les touristes.

Twitter

Dossier à
télécharger

chronique des
massacres

Nos Amis Les
Oiseaux

menu 2

Liffré

Source : Site officiel

Mardi 25 mars - intervention pigeons

Publié le 24/03/2014

PIGEONS - INTERVENTION MARDI 25 MARS - 21h30 - centre-ville

Les pigeons de ville sont considérés comme des nuisibles. La ville de Liffré a donc fait appel à La Felvidec (organisme agréé) pour intervenir en vue de limiter les populations, la technique utilisée est le TIR A LA CARABINE. Une intervention est prévue mardi 25 mars à partir de 21h30, place de L'église.

Mairie de Liffré
Hôtel de Ville
Rue de Fougères
BP 94115 - 35341 Liffré Cedex
Tél. 02 99 68 31 45
Courriel: contact@ville-liffre.fr

La Terre

Source : [Les oiseaux des villes](#)

Les espèces introduites sont-elles aussi dangereuses que ça ?

publié le 21/03/2014

Menaces exercées par les oiseaux introduits sur les espèces autochtones

(Threats from introduced birds to native birds. Jack Baker, K.J.Harvey et K.French (2014) Emu, 114, 1-12)

Abstract : Cet article passe en revue la bibliographie documentant les interactions entre espèces d'oiseaux introduites et autochtones. De manière surprenante, il ne s'est trouvé que 10 cas d'une espèce introduite impliquée dans un processus menaçant une population d'oiseaux autochtones et menant à une disparition. La conclusion à tirer est qu'il y a peu de preuves que les oiseaux introduits constituent une menace majeure pour la diversité aviaire globale.

A CONSULTER

[L'article du site en PDF](#)

Poitiers

Source : [Centre Presse](#)

Ils volent au secours des nids de corbeaux

Publié le 19/03/2014

Les plaintes contre le retour des corbeaux dans la ville (notre article du 10/03) ne vous a pas laissé indifférent. Réactions courroucées relevées sur notre site.

Joël Lequesne:

« Ces plaintes de quelques riverains et le sérieux qu'on leur accorde en disent long sur l'intolérance de certains à l'égard de toute vie animale en ville (notamment corvidés et pigeons pour ne citer que les plus visés). Pour ceux que la simple présence de corbeaux freux dans des arbres (et le plus souvent dans des parcs arborés) suffit à indisposer, on peut se demander quel rapport maladif ou névrotique ils entretiennent avec le monde vivant, et à quel milieu urbain dénaturé et aseptisé ils aspirent. Espérons que la municipalité saura se montrer au moins aussi attentive aux véritables nuisances en ville qui restent essentiellement d'origine humaine. »

Edgar666:

« Fallait pas bousiller son habitat naturel et flinguer ses prédateurs! Ensuite, si on n'apprécie pas les oiseaux, faut vivre dans un bunker. »

Josette Benchetrit:

« Le symptôme hygiéniste est inquiétant. Au XXI siècle, des vivants encore! Quel scandale! Il serait temps que le service d'hygiène sévisse! Sur la planète Terre, il reste encore des êtres vivants malgré tous nos efforts. La mode de cracher par terre, de marcher dessus, puis de s'asseoir en posant ses pieds partout avec les microbes ramassés sous les semelles de ses chaussures, ce qui augmente la transmission de plein de choses qu'on croyait disparues comme la tuberculose, la pollution qui nous vole des mois voire des années d'espérance de vie... Ça n'est pas grave. »

"La biodiversité améliore le bien-être moral et physique des citoyens"

« Mais ne voyez vous pas, pauvres dupes, que les sociétés de captures-massacres dits euthanasies vous manipulent et que pour elles vous dilapidez le bien public? Et que vous vous laissez aller à n'écouter que les délateurs dont le cerveau est largement inférieur aux Rolls de la gente ailée que sont les pigeons et les corvidés? En cherchant bien, vous verrez que des amoureux de la faune, majoritaires, ont aussi le droit d'être écoutés. »

Youli:

« La question n'est pas de savoir s'il faut accepter des animaux dans la ville, mais plutôt de savoir comment vivre avec eux! La ville de demain a bel et bien pour mission de définir la place, le rôle et le statut du vivant au coeur de la cité. De plus en plus de travaux scientifiques

l'attestation: la biodiversité améliore le bien-être moral et physique des citadins. La mort par gazage est une mort cruelle et douloureuse pour les animaux. En France, on tue de 6 à 12 millions d'individus chaque année. Pour justifier les abattages massifs, on parla de maladies, de risques sanitaires pour l'homme. Le pigeonnier contraceptif est une solution qui refuse la violence habituelle faite aux pigeons. Les tueries quotidiennes que subissent les pigeons ne font pas régresser leur nombre car sous l'effet du stress, cette espèce a la capacité de se reproduire encore plus. »

Pézenas

Source : Hérault Tribune, Midi Libre

Lutte sans merci contre les pigeons

Publié le 21/03/2014 par le Midi Libre

Des expérimentations qui dégagent déjà quelques bons résultats sur la ville

Le problème des pigeons est tel sur la ville qu'il s'est invité dans la campagne municipale. La municipalité a essayé depuis plusieurs années une série de mesures pour essayer d'endiguer cette prolifération avec plus ou moins de réussite, notamment la solution avec les faucons.

Un arrêté du 2 juillet 2012 pris par la Ville, interdit même tout jet et dépôt de graines ou nourriture, en tous lieux de la ville, publics ou privés.

Un second arrêté stipule aussi que "l'immeuble ou l'habitation identifié comme lieu de nidification ou de séjour des pigeons, doit être fermé par son propriétaire de manière à empêcher l'accès aux oiseaux". Parallèlement, la Ville a fait appel à une société spécialisée pour contrôler et réduire la population de pigeons, en les déplaçant sur un point fixe, pour une capture plus facile. Cette solution, qui respecte l'équilibre écologique et la biodiversité, se fait sur une période allant de mars à octobre. Ce procédé homologué est suivi par la SPA.

Depuis la place de ce dispositif, près de 900 volatiles ont été capturés sur les deux sites (terrasse de la maison des Métiers et cour intérieure de la Perception). Enfin, en janvier, un pigeonnier a été installé dans l'enceinte du parc Sans Souci pour favoriser la colonisation en un seul lieu de la ville, faciliter la capture d'individus et la stérilisation des œufs.

Un autre devrait être mis en place sous peu dans un autre endroit de la cité. Ce nouvel équipement, qui s'intègre parfaitement dans la végétation tout en préservant l'environnement, pique la curiosité des promeneurs.

La Ville de Pézenas lutte contre la prolifération des pigeons !

Publié le 19/03/2014 par le Hérault Tribune

La Ville a pris depuis plusieurs années une série de mesures pour endiguer la prolifération des pigeons.

Les arrêtés municipaux

Un arrêté du 2 juillet 2012 interdit tout jet ou dépôt de graines ou nourriture en tous lieux de la ville, publics ou privés. Un second arrêté stipule également que « l'immeuble ou l'habitation identifié comme lieu de nidification, ou de séjour des pigeons, doit être fermé par son propriétaire de manière à empêcher l'accès aux oiseaux ».

Deux sites de capture

La Ville a parallèlement fait appel à une société spécialisée pour contrôler et réduire la population de pigeons en les déplaçant sur un point fixe pour une capture plus facile. Cette solution, qui respecte l'équilibre écologique et la biodiversité, ne peut se faire que sur une période allant de mars à octobre. Ce procédé est homologué et suivi par la Société Protectrice des Animaux. Près de 900 volatiles ont ainsi été capturés sur les deux sites : terrasse de la Maison des Métiers et cour intérieure de la Perception impasse Simon Ducros.

Un premier pigeonnier

Début 2014, un pigeonnier a été installé dans l'enceinte du parc Sans Souci pour favoriser la colonisation en un seul lieu de la ville, faciliter ainsi la capture d'individus et la stérilisation des œufs.

Ce nouvel équipement, qui s'intègre parfaitement dans la végétation tout en préservant l'environnement, fascine et pique la curiosité des promeneurs.



**Traitement anti-parasitaire
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

publié le 18/03/2014

14-MAPA-FCS-06 - Date limite de réponse : 15/04/2014 14H00

Acheteur :

MAIRIE DE CASTELGINEST
Grand'place du Général de Gaulle
CS 20243
31142 CASTELGINEST
Tél : 05.61.37.75.37
Fax : 05.61.37.75.36
Adresse Internet : <http://www.mairie-castelginest.fr>

Article 8 – Durée du marché

Le marché relatif aux lots a une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois. La durée totale maximale du marché est fixée à 48 mois.

Lot n°5 : Lutte contre la prolifération de pigeons

Les prestations curatives ne peuvent dépasser un maximum de 2 000 € HT par période.

CAHIER DES CLAUSES TECHIQUES PARTICULIERES

2.5 – Lot n° 5 : Lutte contre la prolifération des pigeons

2.5.1 – Nature de la prestation :

2.5.1.1 – Présentation de la prestation :

La prestation a pour objectif la réduction de la reproduction de la population des pigeons biset sur la commune de CASTELGINEST, tout en respectant la réglementation en vigueur et les bonnes conditions de traitements des animaux.

Plus précisément, cette prestation comprend :

- la mise en place de cages de capture pour volatiles sur des bâtiments communaux,
- l'agrainage (appâtage) à base de graines contraceptives de type « Ornistéril » ainsi que le nettoyage et la désinfection des cages après chaque passage,
- la reconnaissance des espèces capturées et des volatiles malades, avec relache systématique des animaux sains ou protégés,
- la récupération des pigeons biset malades ou trouvés morts,
- l'euthanasie des pigeons biset malades capturés,
- l'équarissage des pigeons biset morts par un prestataire agréé.

Toutes ces phases du traitement, du transport et du stockage doivent être réalisées en prenant toutes les précautions nécessaires à la sécurité sanitaire et environnementale.

Toute prestation d'équarissage sera à la charge du titulaire du marché.

Après chaque passage, une fiche d'intervention sous forme écrite avec un compte rendu (comprenant notamment les informations suivantes : nombre de pigeons capturés, nombre de pigeons trouvés morts ou malades à euthanasier et ceux relâchés, avec la date et le lieu) sera transmis au Responsable des Services techniques. Un bilan final annuel sera également délivré.

2.5.1.2 – Lieux d'exécution de la prestation :

Les bâtiments communaux, suivant les circonstances et les diverses préconisations.

Cf. en ANNEXE ci-joint, la liste des bâtiments communaux,

Cf. en ANNEXE ci-joint, le plan général de la commune.

2.5.1.3 – Périodicité du traitement :

Un (1) passage par semaine minimum, soit cinquante-deux (52) passages par an.

Le nombre de passage sera défini dans le planning de début de chaque année, suivant les circonstances et les objectifs à atteindre.

Barbaste

Source : La Dépêche du Midi

Les pigeons en surnombre

Publié le 17/03/2014

Par arrêté N° 9/2014, Mme le maire de la commune de Barbaste, considérant la population croissante de pigeons en état de divagation et formant une population citadine particulière, les dégradations causées par les déjections de ces volatiles aux édifices publics, les dépôts sur les trottoirs, les toitures, les façades, les verrières. Considérant que les nuisances exposées ci-dessus et occasionnées par les pigeons sont de nature à porter atteinte à l'ordre public et à la santé et à la salubrité, a décidé d'organiser sur le périmètre du bourg de Barbaste des tirs de jour sur des pigeons en repos pratiqués au moyen d'une carabine à air comprimé munie d'une lunette de précision. Trois zones de bâtiments publics sont définies sur le territoire : l'église de Barbaste, le théâtre municipal et la mairie, la tour de la Poste, et le bourg de Lausseignan. Ces tirs seront pratiqués sur ces zones du lundi au dimanche uniquement entre 18 h et 20 h. Serge Sauques, maire adjoint de la commune de Barbaste, détenteur d'un permis de chasser en cours de validité, est chargé de mener ces actions de destruction des pigeons en agglomération. Il sera assisté par 4 personnes détentrices du permis de chasser. Toutes les dispositions seront prises pour veiller à la sécurité des usagers. Les oiseaux atteints seront enlevés et incinérés. Elle rappelle que la maîtrise de la population de pigeons est une lutte au quotidien et concerne tout le monde.

Narbonne. Lutte contre les nuisances provoquées par les pigeons

publié le 16/03/2014 par La dépêche du Midi

centre-ville

Suite à la demande de riverains du centre-ville une capture exceptionnelle des volatiles doit avoir lieu. La ville envisage aussi un traitement de régulation douce.

Suite à la demande de riverains du parking de Bourg qui subissent des nuisances (souillures sur les balcons et fenêtres) dues à la forte population des pigeons, une capture exceptionnelle devait être organisée ce jeudi 13 mars via la société spécialisée Sacpa. Cette opération devait être réalisée au lance-filet. L'opération a été différée de quelques jours pour des questions de logistique. Cette action ponctuelle est prévue pour réguler deux points noirs identifiés sur le cœur de ville, générés notamment par un nourrissage abusif des pigeons, occasionnant pour les riverains diverses nuisances, odeurs, souillures, bruit. L'opération n'est pas menée par un gazage des pigeons mais par une capture au filet. Les pigeons après capture sont installés dans des refuges dédiés. La ville prévoit au-delà du traitement de ces points noirs des méthodes de régulations douces, sur du long terme, comme le propose l'association Collectif pour une régulation douce des pigeons et protection animale, les pigeonniers contraceptifs. Installés dans des endroits stratégiques, les jardins communaux, les espaces verts élargis, cette méthode possède bien des avantages face à la problématique des volatiles en ville. Elle concentre la population en un seul endroit choisi, limitant l'éparpillement aléatoire. Elle contrôle et réduit le nourrissage par la population.

Elle permet une veille sanitaire de la colonie et des éventuelles maladies.

Elle encadre la reproduction de la colonie par la stérilisation des œufs réalisée par les agents communaux en remplaçant par exemple les œufs par des leurres. Enfin, elle offre un coût global modeste grâce à une gestion municipale, entretien, nourrissage, contrôle des pontes et de l'état de santé des oiseaux. Pour rappel, il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, notamment les pigeons et les chats, si cela doit causer une gêne pour le voisinage.



La prolifération des pigeons est devenue un réel problème en ville./Photo DDM J.-M. Guiter

La capture des pigeons est différée à Narbonne...

publié 12/03/2014 par Midi libre

L'opération doit se faire au lance-filet.

Une opération de capture de pigeons, au moyen de filets, était programmée pour ce jeudi 13 mars, à Narbonne, dans le quartier de Bourg (Midi Libre du 5 mars). Finalement, l'opération est différée de quelques jours pour des questions de logistiques. Par ailleurs, la Ville apporte des précisions sur cette action ponctuelle, "prévue pour réguler deux points noirs identifiés sur le cœur de ville, générés notamment par un nourrissage abusif des pigeons, occasionnant pour les riverains diverses nuisances". La Ville souligne que cette opération "n'est pas menée par un gazage des pigeons mais par une capture au filet. Les pigeons après capture sont installés dans des refuges dédiés". Au-delà, "des méthodes de régulations douces, sur du long terme, comme les pigeonniers contraceptifs" sont prévues.

Installée dans des endroits stratégiques, les jardins communaux, les espaces verts élargis, le pigeonnier contraceptif possède bien des avantages face à la problématique des volatiles en ville et assure la salubrité publique de la ville.

La capture, repoussée, se fera avec des filets. (DR)

A CONSULTER

Narbonne lutte contre les pigeons au lance-filet

Angoulême

Source : Sud Ouest

L'attrape-pigeons

publié 12/03/2014 par Daniel Bozec - d.bozec@sudouest.fr

Près d'un an après sa mise en service, le nichoir d'Angoulême fait ses preuves

Tout à la fois plaie du mobilier urbain et ravissement des petites dames qui leur offre délicatesse et pain rassis, les pigeons angoumoisins composent depuis bientôt un an avec une nouvelle arme antinuissances dans le quartier de la Madeleine, près de la gare : l'imposant pigeonnier

« contractif » élevé au beau milieu du square Guelendjik, dispositif inédit de lutte contre la prolifération du volatile dont les résultats seraient d'ores et déjà encourageants.

Il suffit de lever le nez en traversant le parc : « Regardez, ils tournent autour ! », dit Michel Gayou, agent au service hygiène de la Ville, qui évalue à une quinzaine le nombre de couples ayant élu domicile au nichoir. Soit une soixantaine d'œufs percés par ses soins, c'est la rude loi du pigeonnier contractif, pour une douzaine d'autres que l'agent a délibérément laissés éclore au rythme des trois couvées annuelles : « La ponte compte généralement deux œufs. Je détruis intégralement la première couvée et je laisse un œuf de deuxième couvée sinon ils ne reviennent pas pour la troisième. »

Objectif 300 œufs percés

Modestes en comparaison du bon millier de pigeons par ailleurs capturé et euthanasiés chaque année à Angoulême, ces premiers chiffres constituent un bon début. « Il faudra attendre un à deux ans pour atteindre la vitesse de croisière », prévient Robert Ménard, adjoint du service hygiène. « Notre but, c'est de percer 300 œufs à l'année. Le printemps approche, on arrive d'ailleurs en période de nidification : celle-ci sera intéressante. » Un suivi confié à Michel Gayou, authentique passionné, propriétaire d'un couple de hoso japonais, « le plus petit canari du monde » et membre de la petite société ornithologique de l'Angoumois qui organise chaque année un festival des oiseaux. L'agent pousse l'exigence jusqu'à nettoyer le nichoir au grattoir : « Si je m'amuse à mettre des produits, ils ne reviendront pas. Mes mains, je les plonge dans les graines pour ne pas laisser d'odeur. »

17 000 euros à amortir

Au-delà de la bonne volonté de Michel Gayou, « ça devrait être une bonne opération et un bon investissement pour la collectivité », assure Robert Ménard. Pour mémoire, l'investissement n'est pas anodin : fabriqué près du Mans et adopté dans un certain nombre de villes, de Tours à Maisons-Alfort, le nichoir a coûté 17 000 euros.

Un tarif que relativise Robert Ménard en l'amortissant sur quinze ans : « En frais de fonctionnement, on met de l'eau et du blé une fois par mois, ça ne coûte quasiment rien. »

Et si deux autres pigeonniers installés à Saint-Cybard et au Jardin vert auraient le mérite de former « un triangle », le dispositif ne saurait être une réelle alternative aux campagnes de piégeage dont le service hygiène de la Ville est coutumier depuis 2003, via la douzaine de cages-pièges installées partout en ville, notamment sur le plateau, entre la mairie, l'hôtel Mercure et la maison de retraite Beaulieu. Percer un œuf a beau apparaître plus satisfaisant que le gazage des pigeons pris dans les cages, « on ne peut pas faire que ça », reprend Robert Ménard. « Les deux sont complémentaires. » Michel Gayou se prend à rêver : « Si les gens arrêtaient de leur donner à manger, grâce à ce système, ils ne seraient pas en surmombre. » Lucide, il se contentera de ce modeste conseil : « Si on doit donner à manger quelque part, c'est ici. » Au pied du nichoir du square Guelendjik.



Michel Gayou, agent du service hygiène, chargé de piquer les œufs de pigeons à la Madeleine.

Poitiers

Source : MarchésOnline

Captures de pigeons biset sur la ville AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

publié le 12/03/2014

Avis N°: AO-1412-1138 - Date limite de réponse : 03/04/2014

Identification de l'organisme qui passe le marché : MLE Kamille CHAMPEIL, Ville de Poitiers, 15 Place du Maréchal Leclerc CS 10569, 86021 Poitiers cedex

Objet du marché : Captures de pigeons biset sur la Ville de Poitiers par un système de cages pièges installées en hauteur, notamment sur des toits de bâtiments.

Marché à bons de commande d'un montant maximum de 8000 euro(s) HT annuel.

Durée du marché : Un an à compter de la date de notification du marché (mois de notification prévu : avril 2014). Le contrat est reconductible 3 fois un an, pour une durée maximale de 4 ans.

Renseignements administratifs et techniques :

Mme Kamille CHAMPEIL

tél : 0549523615

fax : 0549419256

mail : hygiene.environnement@mairie-poitiers.fr

Adresse Internet : Dossier téléchargeable sur le site www.marches-securises.fr

En cas de problème d'inscription et de téléchargement sur www.marches-securises.fr, un numéro est à la disposition des soumissionnaires : 04 92 90 93 27

Règlement de consultation

Objet : Captures de pigeons biset sur la Ville de Poitiers par un système de cages pièges installées en hauteur, notamment sur des toits de bâtiments.

1° Durée du contrat

Un an à compter de la date de notification du marché (mois de notification prévu : avril 2014). Le contrat est reconductible 3 fois pour une durée d'un an, durée maximale de 4 ans.

2° Période de captures

Campagnes de captures sur 6 mois (de préférence avril à septembre).

3° Choix des sites de pose et organisation

Le secteur visé par la capture est le centre ville de Poitiers, notamment aux abords de la Place Maréchal Leclerc. Deux sites seront proposés à l'entreprise pour commencer la campagne de captures.

L'entreprise pourra toutefois proposer des sites de captures dans son mémoire technique en respectant les critères suivants :

- bâtiment public Ville de Poitiers
- accès sécurisé pour l'entreprise
- discrétion d'intervention (installation et interventions périodiques)

Un réajustement sur les sites de captures pourra avoir lieu au cours de chaque campagne. Selon l'efficacité des sites (nombre de pigeons capturés) ou de contraintes non identifiées qui se révéleraient incompatibles avec cette activité, le service Hygiène publique – Qualité environnementale pourra demander à l'entreprise de déplacer les cages.

4° Matériel de capture

L'entreprise devra disposer d'au moins 2 cages de petite à moyenne dimension. La dimension des cages devra être précisée dans le mémoire technique (si cage de grande dimension, justifier le choix du site de capture).

L'entreprise aura la charge de formaliser les conventions de pose de cage sur le domaine privé ou public si nécessaire.

6° Mode opératoire

Les interventions périodiques comprennent le retrait des pigeons, le nettoyage des cages, l'approvisionnement en eau et en nourriture ainsi que le bon fonctionnement du matériel. Ces visites devront être régulières. L'entreprise précisera la périodicité d'intervention, notamment en période estivale pour permettre des conditions de détention satisfaisante des pigeons (a minima tous les 8 jours en période estivale).

A préciser dans le mémoire technique :

- le nombre d'agents mis à disposition
- la périodicité d'intervention
- le temps d'intervention pour la pose d'une cage
- le temps d'intervention pour une visite périodique (enlèvement des pigeons, nourrissage, eau, nettoyage des abords).

Selon le revêtement au sol du site de capture, l'entreprise devra être en capacité d'aménager des dispositifs temporaires selon les contraintes techniques, notamment au niveau des toitures terrasses des bâtiments. Par exemple : cheminement sur une toiture terrasse dont le revêtement est fragile.

Le procédé d'élimination des pigeons (euthanasie) devra être précisé dans le mémoire technique (matériel et mode opératoire). L'entreprise devra éliminer les volatiles conformément à la législation en vigueur et le matériel et le mode opératoire devront être déclarés à la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Vienne.

Villeneuve-sur-Lot

Source : Sud Ouest, La dépêche du Midi

Une lutte naturelle contre les pigeons

publié le 14/03/2014

La dépêche du Midi

À Villeneuve comme un peu partout en France, la prolifération des pigeons pose un réel problème de salubrité publique.

Fabien Pabis et sa buse de Harris proposent des solutions aux communes.

Le problème n'est pas nouveau : détérioration des bâtiments par les fientes corrosives, greniers mal fermés envahis, risques au niveau de la salubrité publique. Depuis déjà de nombreuses années, le service hygiène et santé de la ville travaille à maintenir la taille de la colonie de pigeons à un niveau raisonnable.

Il existe pour cela plusieurs techniques, toutes complémentaires car, comme l'explique le fauconnier Fabien Pabis, «il est impossible d'éradiquer complètement une population de pigeons. Cela poserait de nouveaux problèmes. Ce que nous faisons avec notre société CH3D, c'est de maintenir la population à un niveau acceptable pour tout le monde».

Une première action va consister à nourrir les pigeons, «à heure fixe. De cette manière, ils prennent l'habitude de venir. Ils se posent au sol et nous les capturons au filet. Ils sont ensuite amenés loin de la ville». Fabien Pabis se déplace de poste en poste, prélève les animaux qui se laissent attraper. «Une fois le filet lancé, il faut attendre le lendemain, les pigeons ont de la mémoire».

Mais il est une autre technique, bien plus impressionnante et qui donne elle aussi d'excellents résultats. «Nous utilisons des buses de Harris, des rapaces particulièrement bien adaptés au travail en milieu urbain. Les pigeons sont des animaux avec des habitudes. Ils nichent et se reproduisent toujours à l'endroit où ils sont nés. Si nous arrivons à les capturer et bloquer les accès à leurs lieux de nidification, nous réglons une partie du problème». Pour l'heure, la buse sert à déplacer les populations vers des lieux où les pigeons seront plus faciles à attraper, mais aussi de les effrayer afin qu'ils se précipitent dans des pièges. Une lutte de tous les jours autour des toits de la mairie, du clocher de l'église Sainte-Catherine ou encore des tours de Pujols et de Paris. Et même si de nombreux bâtiments sont équipés afin que les pigeons ne puissent pas se poser dessus, «la régulation de la population est primordiale».

Un long entraînement

Les buses de Harris que Fabien Pabis utilise sont nées en captivité, chez lui. «Nous sommes fauconniers de père en fils et nous faisons naître nos oiseaux. De ce fait, nous les connaissons bien et pouvons travailler en toute confiance. L'entraînement débute la première année. Nous pesons les animaux chaque jour afin de déterminer leur poids de forme. La buse chasse pour elle, il faut qu'elle ait juste assez faim pour vouloir chasser, mais pas trop non plus pour qu'elle revienne. C'est un subtil dosage»



Fabien Pabis et sa buse de Harris prête à prendre son envol./Photo DDM, F.P.

Des rapaces pour chasser les pigeons du centre-ville

publié le 11/03/2014 par Jérôme Souffrice
Sud Ouest - villeneuve@sudouest.fr

La municipalité poursuit sa campagne de lutte contre la prolifération. A l'instar de nombreuses cités, le centre-ville de Villeneuve souffre d'une surpopulation de pigeons. Engendrant des problèmes de salubrité publique et de détérioration des bâtiments en raison des fientes corrosives des volatiles. Afin de contrer ces nuisances, la municipalité villeneuvoise s'est engagée depuis plusieurs années dans une lutte visant à empêcher la prolifération des colonies de pigeons et à les maintenir à un niveau acceptable. À cette fin, le service municipal hygiène et santé fait, depuis six ans, appel aux services de la société CH3D, implantée à Bon-Encontre.

Cette dernière utilise diverses méthodes pour endiguer la prolifération des pigeons. À commencer par l'effarouchement par un rapace. En l'occurrence, une buse de Harris. « La technique de l'effarouchement est insuffisante en elle-même. En revanche, c'est un bon complément avec les captures par pièges », indique le fauconnier Fabien Pabis, qui dirige la société CH3D avec son père. Une méthode « douce » qui nécessite toutefois un long apprentissage préalable. « Il faut auparavant dresser les rapaces. Cela nécessite au départ un mois et demi de travail quotidien. Il faut ensuite, chaque année, trois semaines pour les remettre en chasse. Car cette technique requiert que le rapace ait un poids très précis afin de chasser efficacement les pigeons et de les ramener vers les endroits où ils dorment et où on peut alors les capturer », explique le jeune fauconnier dont la société gère un centre d'insémination artificielle de rapaces à Laplume.

8 000 pigeons capturés

Ces campagnes d'effarouchages se déroulent de fin octobre à fin mai. Elles s'accompagnent de captures des pigeons au filet. En effet, il existe diverses techniques de captures. De l'effarouchement des colonies avec des rapaces à la prise aux filets en passant par les pièges.

En outre, afin de limiter les nuisances environnementales, les communes comme Villeneuve installent sur les domiciles publics des picots, des cable-birds (barrières) ou encore des clôtures électriques. « Chaque année, nous capturons en moyenne 8 000 pigeons à travers la commune. Cela nous permet de maintenir cette population de volatiles et non de l'éradiquer. Car, alors les pigeons seraient remplacés par des corneilles qui causent encore plus de dégâts sur l'environnement », explique Roland Daroux, le responsable du service hygiène au sein de la municipalité.

Il fera dans les prochaines semaines valoir ses droits à une retraite bien méritée et sera alors remplacé par une jeune femme, Isabelle Cimino.



Le fauconnier Fabien Pabis et sa buse de Harris chargés de l'effarouchage des pigeons à travers la bastide.

La Flèche

Source : [Ouest France](#)

Grâce au fauconnier, les pigeons ne font plus la loi

publié 03/03/2014

Franck Mortier est fauconnier professionnel. Depuis neuf ans, ses buses de Harris interviennent chaque mois à La Flèche, pour empêcher la prolifération des pigeons.

Solidement posé sur le bras de Franck Mortier, l'aigle des steppes observe d'un regard perçant la cour pavée de l'ancienne école de la rue du Collège, dominée par le pigeonnier.

Le propriétaire du rapace, basé à Hommes, en Indre-et-Loire, possède aujourd'hui une vingtaine d'oiseaux. « Ça va des faucons aux buses de Harris, en passant par le hibou grand-duc », explique ce chef d'entreprise, âgé de 46 ans.

Il y a treize ans, cet ancien cadre commercial dans une société de télécommunications a pris un virage à 180 degrés. « La fauconnerie m'avait toujours passionné. Mais je n'aurais jamais cru en faire un jour mon métier. » Une rencontre décisive l'incite à sauter le pas, en 2002. « J'ai fait la connaissance de Bernard Bailly, ancien responsable des rapaces au zoo de La Flèche. J'ai appris le métier à ses côtés. »

Des interventions nocturnes

Il y a neuf ans, Franck Mortier crée sa société, au service des entreprises ou des collectivités. « Quand on sort des sentiers battus, personne n'y croit. Je me suis battu tout seul pour y arriver. J'ai constitué une clientèle, en prouvant mon savoir-faire ». Depuis lors, le fauconnier propose ses services à la Ville de La Flèche. Sa mission : empêcher la prolifération des pigeons biset, pour empêcher les nuisances, sans les éradiquer.

« J'interviens une fois par mois, à la nuit tombée, dans les clochers des églises Saint-Thomas et Sainte-Colombe », explique-t-il. Équipé d'un grand filet et aidé de ses buses - « seuls rapaces à pouvoir chasser en meute » - le fauconnier capture 50 à 80 pigeons, à chaque passage. Il se charge également de l'entretien du pigeonnier et de la stérilisation des oeufs. « Les pigeons capturés sont redistribués aux personnes qui disposent de pigeonniers. »

Des vols quotidiens

Sur ses terres, en Indre-et-Loire, le fauconnier dispose de deux hectares dédiés à ses volières. « La fauconnerie est un art de la patience. Les oiseaux doivent voler et s'entraîner tous les jours. Rien n'est jamais acquis. Il faut gagner leur confiance, par le respect et la douceur. »

Pour éviter tout risque pour ses rapaces, Franck Mortier ne pratique l'effarouchement que dans les espaces clos, comme les hangars ou les clochers.

Aujourd'hui, il intervient sur demande, en Indre-et-Loire, dans les Pays de la Loire, les Deux-Sèvres et jusqu'en région parisienne. Il propose aussi des stages pour les amateurs, désireux de se familiariser aux rapaces. Titulaire du certificat de capacité nécessaire depuis juin dernier, il envisage également de présenter ses oiseaux au public.

« J'y travaille. Mais il s'agira de les présenter à titre pédagogique, pour expliquer au public ce qu'est la fauconnerie. » Franck Mortier confie avoir trouvé sa voie, dans cette carrière atypique. « Ce métier demande de gros sacrifices. Il faut faire une croix sur les vacances. Mais voir les oiseaux progresser, voler au bout du ciel et revenir à l'appel, c'est magnifique. »

CRC fauconnerie. Tél. 02 47 96 82 44 et c.r.c.fauconnerie@wanadoo.fr



Franck Mortier a changé de vie il y a quelques années, pour devenir fauconnier.

Pont-Saint-Esprit

Source : Mesopinions.com

Contre le massacre des pigeons de Pont-Saint-Esprit

publié le 07/03/2014

À l'attention : de Monsieur le Maire et ses adjoints

Monsieur,

Je suis particulièrement choqué par la décision de la municipalité de capturer et de massacrer les pigeons de Pont-Saint-Esprit, Objectif Gard parle d'une "chasse aux pigeons" visant à réduire leur nombre, 61 pigeons ont été capturés par la SACPA en décembre 2013, de nouvelles campagnes de capture sont prévues pour 2014.

suite sur le site [pour signer la pétition](#)

Source : [Site officiel](#)

Battue aux pigeons harets

publié mars 2014

Ce lundi 10 mars aura lieu une battue aux pigeons décidée par arrêté municipal du 4 mars 2014. Le matin la battue se fera dans le bourg centre. L'après midi sont concernés les villages de Puechmontard, Romette, Le Rech, Pradials). La société de chasse est chargée de l'organisation de la battue.

Adresse : 5, place de la mairie - 12440 LA SALVETAT PEYRALES
Tél. : 05 65 81 80 16 - Fax : 05 65 81 42 46
Email : mairie-salvetat-peyrales@wanadoo.fr

Roquesérière

Source : Site officiel

Battue aux pigeons harets

publié en février 2014

Par arrêté municipal en date du 08/01/2014, une battue aux pigeons touristes sera organisée, de 8 heures à 18 heures, aux dates suivantes :

- Samedi 15 février 2014
- Samedi 22 février 2014
- Samedi 1er mars 2014

Les tirs auront lieu dans le village et dans la campagne. Les volatiles seront abattus par des tireurs possesseurs du permis de chasse en cours de validité.

A CONSULTER

Le bulletin municipal de février 2014

SAINT LUBIN EN VERGONNOIS

Source : Site officiel

Battue aux pigeons harets

publié en mars 2013

une battue aux pigeons de ville sera organisée le samedi 30 mars 2013 de 9 heures à 12 heures.

les tirs auront lieu dans le village et dans la campagne autour du bourg, à plus de 150 mètres des habitations et des bâtiments de toute nature.

A CONSULTER

L'arrêté autorisant la battue

Villeneuve-sur-Lot

Source : [site officiel](#)

Salubrité publique : la lutte contre les pigeons se poursuit

publié le 05/03/2014

La Ville relance en 2014 sa campagne de lutte contre la prolifération des pigeons engagée depuis plusieurs années par le service Hygiène et Santé. La méthode d'effarouchement par un rapace a été cette fois encore privilégiée. Le vendredi 7 mars, la société CH3D viendra donc dans la Bastide **accompagnée d'une buse de Harris chargée de rabattre les volatiles dans des filets de capture**. Ils seront ensuite relâchés dans des zones non habitées, à distance de la ville.

Initialement programmée le 28 février, l'opération avait du être reportée en raison des fortes pluies.

A savoir : le centre-ville de Villeneuve souffre d'une surpopulation de pigeons qui présente un problème de salubrité publique mais aussi de détérioration des bâtiments par les fientes corrosives. La Ville s'emploie donc à maîtriser et maintenir la taille de la colonie à un niveau acceptable.

Bruxelles (Belgique)

Source : dnnet.be et L'Avenir.net

Bruxelles part à la chasse aux pigeons... avec des faucons

publié le 07/03/2014 par L'Avenir.net

BRUXELLES - Un couple de pigeons donne jusqu'à 16 petits par an. Deux individus deviennent donc... une famille de 108 en deux ans à peine! Pour éviter les nuisances de ces «rats du ciel», la Ville de Bruxelles dégage donc ses armes... ailées.

Geoffroy Coomans de Brachène, vous êtes échevin de l'Urbanisme (MR) à la Ville de Bruxelles. Vous songez aux faucons pour vous débarrasser des pigeons...

C'est la façon la plus naturelle de juguler leur prolifération. Le rapace va tourner, crier et plonger, ce qui va effrayer les pigeons. Qui vont fuir. C'est beaucoup mieux que les policiers qui nous ont proposé de les abattre!

Mais comment mettre ça en place?

Il y a déjà des faucons à Bruxelles, mais très peu nombreux. On compte donc en appeler à des fauconniers. On pensait d'abord que ce n'était pas possible car toute forme de chasse est interdite en territoire régional. Mais avec des faucons non-européens, c'est autorisé.

Ces pigeons, ils envahissent tout?

Il y a 6 mois, nous en avons recensé un peu plus de 6.000. Des quartiers comme la place Bockstael ou la place Anneessens rassemblent plus de 200 individus. Et on en croise de nouveau sur la Grand-Place alors qu'ils en avaient disparu depuis 4 ou 5 ans. C'est d'autant plus intéressant que la fauconnerie belge est reconnue au patrimoine mondial de l'Unesco.

Il y a des plaintes?

Oui, et c'est compréhensible. Leurs fientes sont très acides. Sans parler du bruit et des salissures sur les voitures. Jusqu'à 2011, mon prédécesseur (Christian Ceux, cdH, NDLR) les transportait en France pour les stériliser. Mais Gaïa s'y est opposé alors il a jeté l'éponge. Aujourd'hui, il faut réagir avant que la situation devienne ingérable comme à Paris ou Venise.

Justement: outre les faucons, quel est le plan?

D'abord des pigeonniers contraceptifs où on subtilisera les œufs tous les deux ou trois jours en les remplaçant par des leurres. Les graines contraceptives sont en effet interdites. Nous avons déjà deux ou trois modèles en vue. Et des localisations.

Il y a d'autres mesures complémentaires...

En accord avec Gaïa, nous allons aussi euthanasier les individus les plus faibles et malades. Car la population n'est pas saine. Il faut aussi limiter les lieux de nidification via des filets ou des cloisons dans les corniches ou les toitures. C'est là que le troisième volet du plan intervient: une brochure explicative pour les particuliers.

Ceux-ci continuent-ils à nourrir les oiseaux?

C'est là aussi qu'est le problème. Il faut donc sensibiliser. Les nourrir est d'ailleurs passible de 250€ d'amende. C'est en effet considéré comme de la maltraitance. Car ce sont les rats qui déboulent pour manger ce qu'on laisse aux pigeons. Ensuite, leurs déjections contaminent les oiseaux. À l'origine, le pigeon n'est pas un oiseau des villes, mais une espèce invasive. On l'appelle aussi le «rat du ciel», c'est dire. Trop de pigeons empêchent la biodiversité. Il faut donc lutter contre leur image d'Épinal.

Quel est le budget?

Entre 45.000 et 60.000 euros.



On compte plus de 200 pigeons habitués sur la place Anneessens: une vraie nuisance.

La Ville de Bruxelles va relancer la chasse aux pigeons. Notamment en ayant recours à la fauconnerie.

Hôtes caractéristiques des villes, les pigeons sont diversement appréciés. Alors que certaines personnes prennent du plaisir à les nourrir et à les observer, d'autres développent au contraire une aversion pour cette espèce. "Nous recevons de plus en plus de plaintes d'habitants à cause des fientes et de la saleté que cela représente. Ce n'est pas une population très agréable", indique l'échevin Geoffroy Coomans de Brachène (MR) en charge de l'Hygiène à la Ville de Bruxelles.

Ce dernier compte relancer, en 2014, la chasse aux pigeons, une pratique abandonnée par la Ville en 2011. Critiqué par l'association Gaïa, l'échevin sortant Christian Ceux (CDH) avait dû renoncer à son partenariat avec une société française qui stérilisait les pigeons sans anesthésie correcte. "Comme plus rien n'a été fait depuis des années, on se retrouve avec un problème de surpopulation. Des places comme Anneessens et Émile Bockstaël sont envahies par ces volatiles qui reviennent aussi du côté de la Grand-Place. Ce n'est pas une bonne chose car l'acidité des fientes dégrade les bâtiments !"

Pour circonscrire la présence de ce qu'il nomme "les rats du ciel" sur le territoire de la Ville, l'édile propose un plan qui se décline en quatre axes. L'un d'entre eux consistera à placer quelques dizaines de pigeonniers contraceptifs. "Il s'agit d'y attirer la colonie de pigeons pour qu'ils s'y reproduisent et y pondent leurs œufs que l'on substituera par des faux."

Il sera également question d'euthanasier les pigeons les plus faibles ou malades. "Nous allons lancer un cahier des charges pour trouver une société qui respecte les critères imposés par le SPF Santé publique. Nous avons la volonté de respecter le bien-être animal", souligne Geoffroy Coomans qui prévoit aussi un volet sensibilisation. "Les citoyens ne comprennent pas toujours pourquoi le nourrissage des pigeons est interdit. Une brochure illustrée par le dessinateur François Walthéry est donc en préparation."

Mais la pierre angulaire de ce plan d'action sera le recours à la fauconnerie. "Il s'agit de la méthode la plus naturelle pour chasser les pigeons ! Les faucons font quelques tours et leurs cris stridents effrayent et éloignent les pigeons. Ils peuvent aussi plonger en piqué pour casser le cou des pigeons. Des fauconniers se sont déjà manifestés pour offrir leurs services", explique l'échevin.

Cependant, quelques obstacles devront être contournés. Une ordonnance de la Région bruxelloise interdit en effet la détention de rapaces européens. Mais il est toujours possible de faire appel à des fauconniers ayant des espèces non-européennes.



Narbonne

Source : Le Midi Libre

Narbonne lutte contre les pigeons au lance-filet

publié le 04/03/2014

Une opération exceptionnelle de capture est programmée la semaine prochaine.

En matière de nuisances causées par des volatiles, le Narbonnais placera, à coup sûr, l'étourneau sur la plus haute marche du podium. L'automne venu, l'oiseau rejoint en nuées brailardes et déféquant la ville après avoir fait pittance dans les vignes environnantes. Pétards et autres artifices bruyants parviennent cependant à faire fuir l'envahisseur ailé.

Mais, il est un autre oiseau familier des villes qui, lui aussi, cause bien des désagréments : le pigeon.

Nullement voyageur, ne participant pas à l'attrait touristique de la ville à l'image de son congénère vénitien de la place Saint-Marc, le pigeon narbonnais a tendance à se multiplier et à se répandre dans la cité. A tel point que l'emplumé a fini par susciter l'exaspération des riverains du parking de Bourg. Jusqu'à la directrice de l'école Jean-Jaurès qui vient d'adresser un signalement à la Ville.

La cohabitation entre humains et pigeons est donc ponctuée de nuisances : souillures sur les balcons et les fenêtres, principalement.

Plusieurs mesures prises

Face à ce ras-le-bol et la forte population des pigeons, **une capture exceptionnelle sera organisée jeudi 13 mars, via la société spécialisée Sacpa dès 8 h au lance-filet.**

En amont de cette opération, un agent du service Hygiène et Salubrité de la commune a débuté, lundi, un appâtage quotidien des pigeons sur la zone concernée. L'opération va se poursuivre jusqu'au 13 mars inclus.

Par ailleurs, afin de réguler la population de pigeons, la Ville a installé mi-février une volière sur le toit du Palais du Travail pour une durée de trois mois. Cette opération a pour objectif de concentrer en un seul endroit les pigeons et d'éviter leur prolifération.

A condition, bien sûr, que personne ne s'amuse à nourrir le pigeon narbonnais.

En effet, il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics, voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble, pour y attirer les animaux errants, notamment les pigeons et les chats, si cela doit causer une gêne pour le voisinage. A bon entendeur.

Tueries continues.

Hayange

Source : [Le Quotidien du Luxembourg](#)

Pigeonnée, la mairie de Hayange?

publié le 28/02/2014

Les associations de protection des pigeons sont remontées. Elles ont eu vent d'un projet d'extermination... qui ne sera pas appliqué.

Le document est arrivé mystérieusement dans les boîtes aux lettres électronique des associations. Des centaines de courriels indignés arrivent depuis en mairie.

Les pigeons sont nos amis», «Non au meurtre». Hayange serait-elle devenue, bien malgré elle, la capitale de l'extermination des columbidés? Depuis samedi dernier, la boîte mail de la mairie est saturée de centaines de courriels révoltés. Ces messages viennent de France, d'Autriche, et même de New York!

En cause, une sombre histoire de chasse aux pigeons qui indigne les plus fervents défenseurs de ces volatiles. Explications : par une mystérieuse téléportation, le devis d'une société de dépigeonnage s'est envolé d'un bureau de l'hôtel de ville pour se poser directement dans les boîtes mail des associations de protection des pigeons. Ces malheureux oiseaux seraient promis à «une mort atroce» : «l'euthanasie au CO2 dans un caisson». La communauté dénonce un massacre en règle et vole dans les plumes du premier magistrat. «Il existe pourtant la solution douce et plus humaine, des pigeonniers contraceptifs où l'on régule les naissances en remplaçant les œufs par des œufs factices», suggère la présidente d'un collectif. «Vous pourriez trouver un local ou un grenier désaffecté et l'aménager en pigeonnier contraceptif, ce qui en réduirait le coût.»

C'est vrai que les pigeons pullulent à Hayange, mais cet emballement semble infondé. Car l'information n'en serait pas une. «Rien n'a été signé, ni payé!, s'étrangle-t-on en mairie. Nous avons, certes, rencontré des représentants de la société qui nous ont expliqué comment ils procédaient, mais ça s'est arrêté là.»

Les élus plangent effectivement sur une solution pour réguler la présence des columbidés en ville, mais les défenseurs de la gent ailée peuvent se rassurer : le maire certifie qu'il ne donnera pas suite au fameux devis. Pour le moment, le pigeon hayangeois peut dormir sur ses deux oreilles.

«**Ça a fuité!**»

Depuis samedi, en revanche, Philippe David se sent le dindon d'une drôle de farce. Cette disparition d'un document confidentiel le trouble. Remonté comme un coucou, le premier magistrat : «Ça a fuité, et ça vient forcément de quelqu'un de la Ville», peste-t-il. «À défaut de peaux de banane, ironise une colistière, ce sont les fientes qu'on nous glisse sous les pieds.» «Je trouve ça pitoyable», prolonge Philippe David.

Le maire avoue «ne pas comprendre» l'origine de cet emballement qu'il attribue aux réseaux sociaux. «Je plains les auteurs, ça relève de l'irresponsabilité que de divulguer ces informations.»

Peut-être un corbeau... Ces oiseaux volent par nuées au-dessus des campagnes électorales. Le maire a prévu «de marcher avec un rétroviseur» pour les voir arriver. Mais s'il regarde sur le programme de l'un de ses opposants, il pourrait découvrir, nichée parmi les engagements, la création d'un pigeonnier.

Sans doute une coïncidence.

Joan Moïse
(Le Républicain lorrain)

Les pigeons envahissent régulièrement la place de la Comédie, à Hayange. Les méthodes pour réguler ces oiseaux persona non grata pourraient bien s'inviter dans la campagne électorale.

Angoulême et Soyaux

Source : La Charente Libre

Angoulême: une pétition contre ceux qui nourrissent les pigeons

publié le 27/02/2014

A Angoulême et Soyaux, des habitants se plaignent de l'invasion des pigeons autant que de leurs voisins, trop cléments envers les bêtes volantes. Malgré la loi et le risque d'amende. Ambiance.

Ils aiment peut-être la chanson, mais beaucoup moins ceux qui mettent du vieux pain sur leur balcon pour attirer les pigeons. Rue Louis-Jouvet, au Champ-de-Manoeuvre, à Soyaux, Guy et Nicole Durand n'ouvrent plus leurs fenêtres.

"Il y a deux ans, des pigeons sont rentrés et ont cassé plusieurs objets sur les étagères du salon. Tous les jours, on a des saletés sur les bords de fenêtres, je n'ai plus l'âge de nettoyer!", lance Nicole. 11 heures du matin. En face, ils ne sont que trois ou quatre à picorer dans une jardinière. "L'heure de pointe est passée, on a parfois des envolées de 50 pigeons, c'est infernal", dénonce Guy.

Le couple avait alerté le bailleur, Logelia, déjà en 2011, ainsi que la ville. Avec une autre voisine, Jacqueline Pezat, ils pointent les bâtiments d'en face. "Au moins cinq personnes leur donnent à manger de ce côté." Sous les balcons, la porte de la cave est recouverte de fientes. "Pourtant, quelqu'un a tout nettoyé au Kärcher récemment", glisse Guy Durand.

Pas un cas isolé. A Angoulême, une pétition a été lancée le mois dernier dans une partie de la résidence du Champ-de-Mars, à l'angle des rues Saint-Roch et Edouard-Escalier. "On était envahis, sur le toit là-haut, on se serait cru dans un film de Hitchcock", s'exclame la gardienne. "J'en ai compté jusqu'à 45 avec toutes les saletés qui vont avec", dit Josiane Malégué, la présidente du conseil syndical à l'initiative de la

pétition.

Objectif: demander à la propriétaire de la maison d'à côté de rappeler à l'ordre sa locataire. "Une vieille dame que j'ai engueulée plusieurs fois sans que ça l'émeuve, reprend Josiane Malègue. ça s'est calmé depuis, mais une autre dame s'y est mise ensuite, juste à côté. Les pigeons rentraient même dans la cuisine !" Aux dernières nouvelles, la jeune femme aurait quitté son logement.

Autant dire que l'ambiance peut être tendue entre les uns et les autres. Les anti-pigeons ont la loi de leur côté. Le règlement sanitaire départemental interdit de "déposer de la nourriture aux animaux errants et en particulier aux chats et pigeons sur les voies publiques ou domaines privés", risque d'amende à la clé. "Quand on aborde les gens qui nourrissent les pigeons, ils nous envoient balader", disent Guy et Nicole Durand.

Ils préfèrent éviter la photo... En face, Frédéric et Jocelyne Ragot n'y voient pas d'inconvénients. Le monde à l'envers ? "C'est ridicule, on ne fait rien de mal, plaide le couple, qui avait pris l'habitude de nourrir deux tourterelles. On arrivait même à les caresser." Jusqu'à la lettre de Logelia il y a un an. "On a arrêté de les nourrir devant, mais on met des graines quand même à l'arrière sur le balcon, parce qu'on adore les bêtes. Quand on vit en HLM, au milieu du béton, on est contents d'entendre les oiseaux le matin. Quand ils ne seront plus là, on les regrettera... J'attends celui qui me mettra une amende!"

Le risque est faible. A notre connaissance, aucune personne n'a été verbalisée à Soyaux ou à Angoulême pour nourrissage de bêtes volantes. Pas une priorité. "C'est compliqué de faire comprendre à certaines personnes le pourquoi de l'interdiction: problèmes sanitaires, dégradations de façades, etc., avoue Elodie Fruchard, responsable du service d'hygiène et de santé d'Angoulême. Ce sont souvent des personnes âgées qui ont un relationnel fort aux animaux et ne voient pas le mal."

Un sujet sensible. "Un problème exclusivement humain, ajoute Robert Jabouille, l'adjoint aux travaux de Soyaux. Si les gens arrêtaient de nourrir les pigeons, ce serait réglé, on n'a pas de solution miracle."

La Vienne

Source : Centre Presse

Se débarrasser des pigeons

publié le 03/02/2014

Le pigeon est un admirable volatile tant qu'il reste voyageur. Il devient moins sympathique lorsqu'il décide de poser ses valises, et ses souillures, sur le balcon de l'appartement ou dans les combles de la maison. Des techniques pour s'en débarrasser existent. Elles doivent être envisagées en fonction du contexte.

Les pigeons dont les roucoules amusent les ruraux de passage en ville représentent souvent une nuisance pour les citadins. Leur régime alimentaire, très large, leur permet de se nourrir des déchets disponibles en abondance dans les agglomérations où ils n'ont pas de prédateur.

Un pigeon produit en moyenne 12 kg de fientes par an. Ces dernières, particulièrement acides, ne sont pas seulement hideuses, elles ont également des conséquences sanitaires. Elles dégradent les murs, les sols, les gouttières, les carrosseries des véhicules, et contiennent des germes pouvant infecter l'homme par simple inhalation.

Comme en stratégie militaire, la dissuasion est souvent plus efficace que l'attaque frontale. Il faut au préalable s'assurer que personne dans le voisinage ne les attire en les nourrissant. L'une des premières mesures à prendre est de leur barrer le passage vers leurs espaces de prédilection : les combles et les caches surélevées. Les aérations qui permettent d'accéder aux sous-pentes doivent donc être grillagées ou équipées de filets. Ceci leur interdit de pénétrer sans limiter la circulation d'air. Idem pour les ouvertures entre les chevrons des maisons. Les autres interstices dans lesquels les pigeons pourraient nicher doivent être, quant à eux, calfeutrés avec des chiffons ou de la mousse expansive.

Systèmes d'effarouchement

Toutes les surfaces planes servant de perchoirs aux volatiles peuvent être ensuite couvertes de supports inclinés, peu confortables, ou de bandes à pointes. On trouve ces dernières en quincailleries ou en magasins de jardinage. Si de telles installations ne sont pas possibles, on peut aussi badigeonner les corniches et rebords de fenêtre d'un produit collant spécifique au contact très désagréable. Les centres de lutte antiparasitaires en disposent. Des pétards de contact que l'on trouve dans les magasins de farces et attrapes sont également efficaces, mais à court terme. C'est aussi le cas des épices comme le poivre et la cannelle. Les pigeons ne les aiment pas. Elles sont faciles à se procurer, mais elles se dispersent très rapidement.

Ces différents dispositifs supposent de pouvoir atteindre les zones occupées par les pigeons. Lorsque celles-ci sont inaccessibles, il existe des systèmes d'effarouchement électromagnétiques, sonores ou visuels. Les appareils à ultrasons sont tout indiqués pour une action à distance. Il s'agit de boîtiers électroniques qui émettent des fréquences répulsives, modulées automatiquement pour éviter que les pigeons ne s'y accoutument. Pour une trentaine d'euros, les plus petits modèles ont un rayon d'action de quelques mètres. Cela suffit pour protéger un balcon ou une voiture. Mais pour de grands volumes de type greniers, entrepôts, gymnases, etc., les appareils les plus puissants coûtent de 300 à 400 euros. Ceux-là sont capables de faire fuir les intrus en reproduisant leurs propres cris de détresse ou en imitant le cri des rapaces, leurs principaux prédateurs. Les pigeons les craignent tellement qu'une simple reproduction en plastique peut les inquiéter. En cas de surpopulation, c'est à la municipalité de se charger du problème. Les autorités agissent sur la communauté des volatiles en contrôlant les naissances grâce, notamment, à des graines contraceptives.

Jean-Claude Urbain

Montricoux

Source : Site officiel

Battue aux pigeons domestiques

publié le 18/02/2014

Battue aux pigeons domestiques harets en ville de 8 h à 12 h le 15/02/2014.

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
COMMUNE de MONTRICOUX

Arrêté portant réglementation pour une battue aux pigeons, pies et geais

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTRICOUX,

VU l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales ;
VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 .,
VU la loi modifiée n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
CONSIDERANT qu'il est indispensable d'assurer la sécurité et la tranquillité publique, de réglementer l'exploitation ou l'activité des tirs aux pigeons sur la commune de Montricoux.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le 15 février 2014, se déroulera sur le territoire de la commune, une battue aux pigeons, pies et geais de 8 heures à 12 heures.

ARTICLE 2 :

Les séances de tirs ne seront autorisées que dans le créneau horaire décrit ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Seules les armes de chasse sont utilisées.

ARTICLE 4 :

Chaque poste de tirs devra être affecté d'une zone de sécurité. La présence de spectateurs est admise à la condition que le public soit maintenu par des barrières mises en place par les organisateurs.

ARTICLE 5 :

Madame le Maire de MONTRICOUX, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de TARN et GARONNE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

FAIT à MONTRICOUX, le 11 février 2014

Le Maire,

Fabienne PERN-SAVIGNAC.

Saint-Germain-Laval

Source : <http://www.lepaysroannais.fr/>

Battue aux pigeons domestiques

publié le 09/01/2014

En vue de leur destruction, des battues des pigeons de clocher sont prévues sur le territoire communal les samedis après-midi jusqu'à fin février.

Loupiac

Source : Site officiel

Battue aux pigeons domestiques

publié le 12-09-2013

ARRETE MUNICIPAL

Battue aux pigeons

Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2111-2 et L.2212-2 ;

Vu les dégradations causées par les pigeons aux édifices publics ;

Vu le dépôt sur les trottoirs, les façades, les verrières, les corniches et consoles des déjections de ces volatiles ;

Vu les plaintes adressées en Mairie par les administrés de la commune et notamment les habitants du bourg de Loupiac ;

Vu la prolifération rapide de ces volatiles et l'absence de moyens efficaces pour enrayer cette prolifération ;

Considérant que les nuisances exposées ci-dessus et occasionnées par les pigeons sont de nature à porter atteinte à la salubrité et à l'ordre public ;

ARRETE

Article 1

Une battue aux pigeons sera organisée les Samedi 14, 21, et 28 septembre 2013.

Article 2

Monsieur Michel Pipy, président de la société de chasse de Loupiac, est chargé de l'organisation de cette battue où toutes les précautions devront être prises pour garantir la sécurité des participants à la battue et des habitants du bourg de Loupiac ;

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Sera notifiée à
Monsieur Michel Pipy, président de la société de chasse de Loupiac et affichée en Mairie.

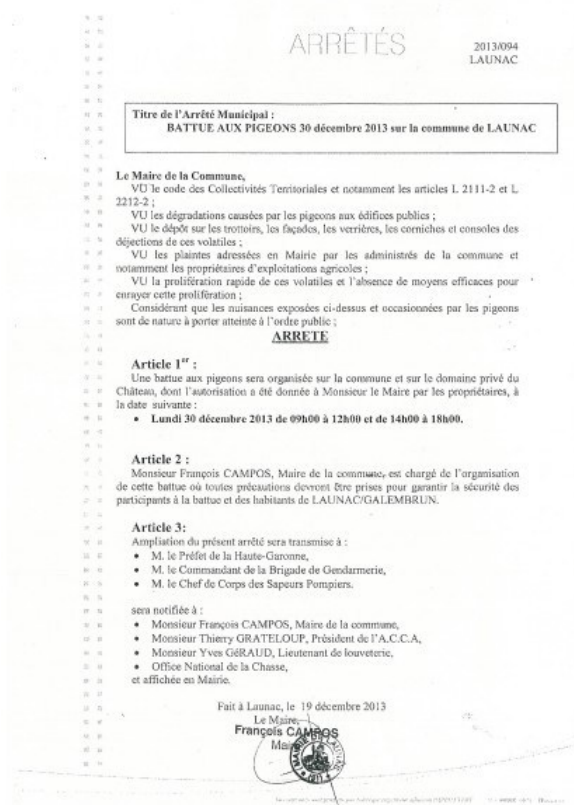
Signé
Serge Masbou Maire

Launac

Source : Site officiel

Battue aux pigeons domestiques

publié le 18/02/2014



MONPAZIER

Source : leforkdubufarot.canalblog.com

PEUR SUR LA VILLE

publié le 18/02/2014

Minuit, bruits de pas, chuchotements, 5 individus arpentent les rues de la Bastide, **2 sont armés de fusils à lunette muni de silencieux**, bigre l'affaire doit être sérieuse. En effet, **ces redoutables guerriers massacrent les pigeons endormis sur le rebord des toitures**; le butin est maigre mais qu'importe l'éradication totale s'impose à Monpazier.

Rome, Paris, Venise des villes millénaires régulent leurs pigeons, à Monpazier rien ne doit survivre, on éradique, on décime, ici point de salut. Le responsable de l'opération un "**Lieutenant de louveterie**" désigne le maire comme l'instigateur du génocide; promesse électorale oblige.

Visiblement les courageux boureaux flanqués d'un employé communal rémunéré au tarif syndical, (travail de nuit) prennent du plaisir à leur basse besogne; **au passage on s'introduit sans autorisation dans une propriété privée** mais qu'importe, **on est armé et muni d'un arrêté municipal** ...alors !

La tension monte, les preux guerriers avancent avec précaution le danger est grand, une fiente lâchement expulsée peut occasionner des dégâts irréversibles. mais non, les pauvres volatiles endormis meurent dignement.

Ouf tout s'est bien passé, le chef de patrouille fera un rapport aux petits oignons, il ne reste plus qu'à attendre la croix de guerre avec palmes.

A CONSULTER

L'arrêté autorisant la battue

Saint-Macaire

Source : Sud-Ouest

La commune régule ses pigeons

publié le 19/02/2014

Depuis plusieurs années, l'équipe municipale avait la volonté de s'engager dans une action afin de réguler la présence de pigeons dans la commune et depuis quelques jours cette démarche a connu une nouvelle avancée.

En effet, Delphine Tach, élue responsable du dossier, explique qu'après la pose de cages au niveau du château de Tardes en 2013, la municipalité souhaite maintenant protéger les bâtiments communaux afin de « montrer l'exemple aux habitants pour qu'il fassent de même chez eux ».

Ainsi, un chantier a été confiée à deux jeunes auto-entrepreneurs cordistes et spécialistes de travaux en hauteur : Maxime Terrier pour CDMC (C'est dans mes cordes) et Benjamin Froment de Haut travail.

Pour cette nouvelle phase d'intervention, trois bâtiments ont été ciblés.

Un gros nettoyage de la descente des latrines, la pose de volets en volige, la réfection du passage de la cale et l'obturation de l'ensemble des ouvertures du château de Tardes ont été réalisés.

Un produit innovant

Au niveau de l'ancien relais postal, place du Mercadiou, le chantier a consisté à une dévégétalisation, à la pose de répulsif ou de dispositifs à ultrasons sous la toiture ainsi qu'à l'expérimentation d'un nouveau produit biologique innovant empêchant les pigeons de se poser.

Celui-ci a notamment été utilisé sur la flèche Saint-Michel à Bordeaux ou sur Notre-Dame de Paris.

Enfin, au niveau de la Porte de l'Horloge, des piques ont été installées et la protection du faitage a été renforcée.

Pour le futur, un projet de construction d'un pigeonnier pourrait venir parachever la démarche.

Sylvain Capelli

Chatelleraut

Source : Centre-Presse

Les pigeons reviennent en force

publié le 19/02/2014

Malgré les efforts fournis par la Ville depuis quatre ans, les pigeons sont de nouveau trop nombreux en ville.

La présence en nombre de plusieurs espèces animales pose problème en ville. Le point sur le dossier.

Pigeons.

Après la campagne de capture de 2010 (plus de 500 pigeons éliminés de la circulation), un « pigeonnier contraceptif » a été installé l'année suivante sur le site de la Manu. Mais sans grand succès. Du coup, selon les spécialistes, la population de pigeons est redevenue aussi importante qu'il y a quatre ans (de 1.500 à 2.000 individus).

Pour y faire face, la Ville va installer plusieurs cages aux abords de l'église Saint-Jacques et du pont Henri IV, où de nombreux pigeons ont pris leurs habitudes.

Scénario à la Hitchcock à Ozon

« Il faut réfléchir à une politique à plus long terme au niveau de la communauté d'agglomération », considère aussi Nelly Cassan-Faux, adjointe au maire en charge de ces questions. Selon elle, il faudrait « faire l'inventaire des pigeonniers en bâti et voir ceux qu'il est possible de remettre en fonction ».

Elle en appelle également aux Châtelleraudais eux-mêmes. « Il y a des mesures que les gens peuvent prendre chez eux. La première chose, c'est éviter de les nourrir dans la rue. »

Pêle-mêle, elle leur demande aussi de « boucher tous les orifices où les pigeons peuvent rentrer », de « faire des signalements auprès de la mairie et des associations » et de « mettre des pics sur les balcons ou sur les toitures ». « Dans le cadre de la rénovation du centre urbain, on va être vigilant pour que des pics soient posés sur les toits », souligne d'ailleurs l'élue.

Corbeaux.

Depuis quelque temps, ils sont de plus en plus nombreux « en bordure de l'Ozon », notamment du côté du parc des expositions du Chillou. « Ils se mettent en haut des peupliers. Ils font beaucoup de raffut. »

Tellement de raffut qu'une réunion de quartier a eu lieu en janvier à ce sujet. « On a pris contact avec les trois propriétaires des peupliers et deux sont d'accord pour abattre les leurs et installer des cages à corbeaux, indique Nelly Cassan-Faux. On va en installer dans ce quartier-là. »

Chats errants.

Ils sont toujours légion. L'élue estime que les Châtelleraudais doivent changer de comportement. « Qu'ils évitent de nourrir les chats sur la voie publique. C'est interdit et ils risquent d'être verbalisés. Et, quand on a un chat, on s'arrange pour qu'il ne se reproduise pas! »

Alain Grimperelle

Belvès

Source : Sud-Ouest

Le pigeon n'a pas fini de faire parler

publié le 17/02/2014

Dans le but de lutter contre la prolifération des pigeons, la municipalité de Belvès, sans pour autant aller jusqu'à recruter un faucon comme l'ont fait d'autres communes, a eu recours à des méthodes multiples et variées : l'empoisonnement, le piégeage, les battues et, plus récemment, une campagne d'effarouchement à la nuit tombante autour de la halle.

En 2011, les battues en plein cœur du village n'avaient pas laissé la population de marbre. Loin d'ignorer les préjudices que causent les pigeons à la collectivité, l'association Terre en vert s'était insurgée contre la méthode brutale utilisée et avait plaidé pour l'installation d'un pigeonnier contraceptif.

Comme une palombière

L'idée est simple et nombreuses sont les communes qui l'ont adoptée. Il s'agit de créer un lieu idéal pour le pigeon où il pourra manger, boire, et s'accoupler : une cabane sur pilotis, dans laquelle on enferme les volatiles, le temps qu'ils s'habituent et à qui l'on donne du grain à volonté. Cette méthode permet de réguler sans toutefois éradiquer les colonies qui, une fois « sédentarisées », sont plus faciles à contrôler. Pour garder une population stable, les œufs pondus sont secoués puis remis à leur place pour que les femelles poursuivent la couvaison... sans pigeonneaux.

La municipalité, intéressée par ce concept, avait voté la mise en place d'un pigeonnier contraceptif en 2010. Depuis, hors les tergiversations sur le lieu du pigeonnier, rien ne s'était passé. « Dernièrement, quand une palombière a été érigée à la sortie du village, nous pouvions imaginer que la municipalité avait trouvé un lieu. Mais ce bel ouvrage, réalisé à l'initiative de Luc Davidou et Mathieu Mouillac, n'avait d'autre but que le plaisir de l'œil », déclare Sylvie Braud. La présidente de Terre en vert a initié une rencontre avec MM. Davidou, Mouillac et Reynal, responsable du service technique de la mairie. L'association a reçu une écoute attentive quant à l'éventualité d'un pigeonnier contraceptif construit sur le modèle de la palombière, utilisant ainsi le talent des employés communaux. Ces derniers, maintenant occupés par d'autres tâches, ont semblé très intéressés par le projet.

Bernard Malhache

Roanne

Source : Le Progrès

En ville ou en campagne, le pigeon n'est pas toujours le bienvenu

publié le 15/02/2014

Nuisances volatiles. Côté ville ou côté campagne, les pigeons ne sont pas toujours les bienvenus

Les nuisances liées à leur présence sont multiples : duvets allergisants, souillures des bâtiments, obstruction des cheminées ou des gouttières, et les excréments porteurs de maladies transmissibles à l'homme. Les pigeons posent donc un réel problème sanitaire, obligeant les municipalités à prendre des mesures pour réguler leur population.

Des mesures différentes que l'on soit en ville ou à la campagne.

Même si ce phénomène n'est pas nouveau dans la commune, les deux exploitations sont cependant excédées par leur présence journalière. Bernard Verrière, un des exploitants, explique les raisons de cette démarche « Les bâtiments ne sont pas concernés car ce sont des pigeons qui viennent de la ville au matin et repartent en fin de journée. Les problèmes concernent surtout l'ensilage. Ils sont une cinquantaine chaque jour à se rassembler vers le silo pour se nourrir. Ils grattent et font tomber l'ensilage. Une fois à terre, il se réchauffe et les substances nutritives nécessaires à l'alimentation du bétail s'évaporent.

Sans compter que les plumes et les déjections se déposent dessus ce qui nous oblige à tout jeter pour ne pas rendre les animaux malades.

Une centaine de pigeons abattus depuis le début des opérations

Se produit alors un jeu de cache-cache entre le groupe de chasseurs et les volatiles. Une fois, les premiers tirs lancés, les pigeons apeurés partent au loin pour revenir quelques minutes plus tard avec méfiance. Contraints à se faire discrets, les chasseurs doivent donc redoubler de vigilance. « Il faut attendre qu'ils reviennent vers nous en basse altitude pour que le tir soit efficace. Même s'ils n'ont pas peur de l'homme, ils se méfient de nous et savent que nous sommes là à les guetter. Nous en avons abattu une centaine depuis le début des opérations », explique Michel Metton, chasseur et responsable de l'opération. « Le tir sur les pigeons a toujours été autorisé. Mais comme les exploitations sont à proximité des habitations, nous devons demander à la préfecture une autorisation. »

Que les Roannais se rassurent, la population des pigeons reste stable en ville depuis plusieurs années. Cependant, Jean-Jacques Dumont, responsable du service propreté et environnement, reconnaît également que les pigeons sont difficiles à effaroucher. C'est pourquoi tout au long, de l'année, des opérations de dépiégeage sont effectuées, par des piégeurs professionnels. « Actuellement, nous avons une recrudescence de pigeons vers l'église Saint-Louis qui viennent de la campagne. Certainement dû aux tirs voisins », souligne-t-il.

Un va-et-vient perpétuel entre la ville et la campagne

« Nous avons fait le nécessaire, pour protéger les bâtiments publics avec la pose de pics, pour éviter que le pigeon se pose. Notamment dans les écoles où les miettes laissées par les enfants attirent les volatiles. Par contre, nous ne pouvons pas intervenir sur les bâtiments privés. Ce qui rend le piégeage très difficile. Des gens bien intentionnés les nourrissent. Ils ne rendent pas service, car ils empêchent la population de se réguler naturellement. La nature bien faite, les plus vigoureux survivent alors que les plus faibles meurent. Mais en les nourrissant, les plus fragiles résistent plus longtemps et les pigeons prolifèrent davantage ».

Une fois piégés, les plus jeunes sont relâchés à la campagne, à une trentaine de kilomètres. Les plus âgés connaissent un sort beaucoup plus radical. « Nous sommes tenus de respecter des règles strictes. L'euthanasie ne doit pas être anxiogène pour l'animal. Il doit être indolore et conduire à une mort rapide », rappelle Jean-Jacques Dumont.

Côté campagne, la majorité d'entre eux sont emmenés à l'équarrissage et pour quelques-uns, rôtis. Car n'oublions pas que le pigeon est également un mets apprécié de l'homme.



Bernard Verrière, exploitant, montre les dégâts occasionnés par les pigeons. Photo Isabelle Mignard

Nevers

Source : Le Journal du Centre

Pigeons capturés au nom de la salubrité

publié le 13/02/2014

La municipalité mène régulièrement, à partir de signalements de la population, des opérations de régulation du nombre de pigeons. Capturés au lance-filet, ils sont ensuite gazés au CO2.

Scène inhabituelle, avant-hier, sur la place Carnot. Devant des passants interloqués, des employés municipaux extraient des pigeons pris entre les mailles d'un filet, pour les entasser dans une cage. Opération de régulation du nombre de pigeons.

Dégâts sur les bâtiments, maladies pulmonaires

Cinq à six fois par an, sur signalements, les services municipaux déploient, sur des lieux publics ou à proximité d'immeubles où pullulent les pigeons, des systèmes de capture des volatiles. Ces derniers sont attirés avec des graines et capturés par un lance-filet. « Nous n'intervenons que lorsque des particuliers se plaignent des pigeons.

Certains immeubles peuvent être très touchés et la prolifération devient dangereuse pour la salubrité publique et la santé des personnes », explique Daphné Déas, inspectrice de salubrité à la ville de Nevers. Les fientes peuvent, notamment, être responsables d'infections pulmonaires, fréquentes chez les colombophiles.

Mais le sujet est sensible. Que faire des oiseaux capturés ? À Nevers, les pigeons sont gazés au CO2. Une « mort douce », selon Daphné Déas, « on les endort et ils ne se réveillent pas. Tout cela est très réglementé, on ne fait pas ce que l'on veut ». Un procédé parfois dénoncé par des associations de défense des animaux dans d'autres villes de province où la méthode a été employée.

« Une régulation, pas une éradication »

« Ce n'est absolument pas une éradication des pigeons, qui peuvent s'avérer utiles, notamment en terme de propreté publique en picorant les miettes au sol, mais seulement une régulation. Dans ce type d'opération, ce sont, en moyenne, une vingtaine de pigeons qui sont capturés. »

D'autres méthodes sont possibles. « Certaines villes installent des pigeonniers contraceptifs pour réguler la population. Mais pour l'entretien, les agents doivent pénétrer dans le pigeonnier et cela représente des risques pour leur santé », précise Daphné Déas.

« On fait le maximum pour réguler. Ce qu'on pourrait faire en plus, c'est être plus sévère avec les personnes qui nourrissent les pigeons », assure Patrick Centellès, adjoint au Cadre de vie de la ville de Nevers. Nourrir les pigeons reste un geste prohibé par la loi (voir ci-dessus), même s'il y a une tolérance à Nevers, notamment dans les parcs. « Quand les pigeons sont habitués à être nourris par la main de l'homme, ils sont beaucoup moins craintifs et il devient plus simple pour les agents de les capturer », ajoute Daphné Déas.

Guillaume Clerc
guillaume.clerc@centrefrance.com



Des employés municipaux capturent des pigeons pris au piège du lance-filet. - GOBEROT Daniel

Arras

Source : L'Avenir de l'Artois

les pigeons priés d'aller roucouler ailleurs

publié le 12/02/2014

Les maladies qu'ils transportent ... Les pigeons ramènent plus de maladies que les rats

A CONSULTER

L'article du 12/02/2014

St-Gengoux-le-National

Source : Le Journal de Saône et Loire

La régulation des pigeons

publié le 09/02/2014

Après de nombreuses plaintes au sujet du nombre croissant de pigeons, la municipalité a décidé d'engager une procédure de régulation. Elle a, dans un premier temps, fermé les accès des greniers et des sous-toits des bâtiments communaux en centre-ville, et demande à tous les propriétaires de bien vouloir en faire autant.

La deuxième mesure est, en collaboration avec une société extérieure, l'aménagement en pigeonnier de la tour des Archers, en face de la cave. Deux étages vont être équipés, afin de mettre en œuvre des mesures de régulation de leur population.



La tour des Archers. Photo R. L. (CLP)

Mantes la Jolie

Source : Site officiel

Environnement et cadre de vie à Mantès-la-Jolie : les pigeons sous contrôle

publié le 08/02/2014

La Ville vient d'installer un pigeonnier dans le Square du Château situé derrière la Collégiale et un autre à proximité du Stade Nautique International. Ces équipements, de plus en plus utilisés en Europe, permettent de maîtriser la population de volatiles sans les maltraiter.

Le sujet revient régulièrement lors des réunions publiques organisées dans les quartiers. Les déjections des pigeons sont une nuisance pénible au quotidien pour les habitants. Les fientes souillent les constructions et leur acidité contribue à la dégradation chimique des monuments et des habitations.

Hormis les problèmes esthétiques, les pigeons engendrent également des maladies transmissibles à l'homme dues à des bactéries et à des champignons. « Plusieurs cas d'allergie respiratoire ont été avérés à Mantès-la-Jolie », rappelle un technicien de la Ville.

Une initiation à l'écologie

Beaucoup de moyens de lutte ont été utilisés mais le plus efficace à l'heure actuelle est sans conteste le pigeonnier. Deux ont été installés, l'un dans le parc du Château, derrière la Collégiale, et l'autre à proximité du Stade Nautique.

Les avantages de ce dispositif sont multiples :

Le pigeonnier favorise la propreté du quartier dans lequel il est implanté.

Il permet aussi de contrôler le nombre et l'état sanitaire des pigeons.

Enfin, il peut être un support pédagogique, une initiation à l'écologie pour les enfants des écoles et des Centres de loisirs.

Comment fonctionnent les pigeonniers ?

La population de pigeons est fidélisée dans le pigeonnier grâce à la mise à disposition permanente d'une nourriture saine (des graines et de l'eau). Les déjections sont donc concentrées en un lieu nettoyé régulièrement. Un technicien intervient pour réguler les naissances en stérilisant une partie des oeufs, évitant ainsi la surpopulation si problématique.

Le succès de ce programme repose sur la participation des habitants. En effet, les citoyens ne doivent pas nourrir les pigeons. Car ne trouvant plus de subsistance en ville, les pigeons se dirigeront vers le pigeonnier. De plus, nourrir les volatiles constitue un risque de contraction de maladies infectieuses. Mieux vaut ne pas s'y risquer, d'autant que les contrevenants peuvent être verbalisés.

Le pigeonnier favorise la propreté du quartier dans lequel il est implanté.

Etude du génome des pigeons

Source : Libération

Pourquoi les pigeons gris sont gris

publié le 07/02/2014

L'étude du génome des pigeons a permis de définir comment la couleur de leurs plumes était déterminée. Cette recherche pourrait aider à mieux comprendre l'albinisme et le mélanome chez l'homme.

«Pigeon, oiseau à la grise robe, dans l'enfer des villes à mon regard tu te dérobes ; tu es vraiment le plus agile», déclamait Benoît Poelvoorde dans C'est arrivé près de chez vous. Si n'importe quel citadin pourra constater au détour d'un trottoir que le pigeon commun, ou pigeon biset (Columba livia), est effectivement le plus souvent de couleur grise, l'œil attentif ne manquera pas de temps à autre d'en repérer un blanc, un roux, un marron, ou toute autre combinaison de ces teintes.

Domestiqué depuis des siècles, le pigeon biset est aujourd'hui représenté par 350 races différentes, et autant de plumages distincts. Cette grande diversité, assortie de types bien définis et facilement identifiables, a permis à des chercheurs de l'université de l'Utah d'examiner en détail les sources génétiques du coloris des pigeons. Leurs travaux, cités sur le site phys.org, indiquent qu'ils ont découvert les trois gènes déterminant la ou les couleurs d'un pigeon, ainsi que la façon dont ils interagissent les uns avec les autres. Cerise sur le gâteau : ces trois gènes sont également présents chez l'homme où ils agissent sur la pigmentation de la peau et expliquent des phénomènes tels que l'albinisme ou la sensibilité aux UV, et donc le risque de mélanomes.

Il existe de façon générale trois couleurs principales de pigeons. La teinte «bleu noir» est celle qui est le plus fréquemment trouvée chez le pigeon citadin. Les deux autres sont «rouge» et «marron». Le choix de l'une de ces trois dominantes est déterminé par les variations (ou «allèles») d'un premier gène, nommé Tyrp1. Cette action peut être contrecarrée par un deuxième gène, Sox10, dont certaines versions rendent le pigeon rouge quelle que soit la forme prise par Tyrp1. Le troisième gène, Slc45a2, détermine si la couleur de l'oiseau sera vive ou délavée.

Ces trois gènes existent aussi chez l'homme et sont responsables de la pigmentation de sa peau. «Chez l'homme, les mutations de ces gènes sont généralement considérées comme néfastes car elles peuvent causer l'albinisme ou rendre les cellules de la peau plus sensibles aux dégâts des UV et aux mélanomes, les pigments protecteurs étant plus rares, voire absents», commente le biologiste en postdoctorat Eric Domyan, l'un des auteurs de l'étude. «Chez les pigeons en revanche, la mutation de ces mêmes gènes aboutit à des couleurs de plumes différentes, ce qui est une aubaine pour les éleveurs.»

«Nos travaux apportent un nouvel éclairage sur la façon dont les mutations de ces gènes affectent leur fonctionnement et la façon dont ils interagissent», renchérit Michael Shapiro, directeur de l'étude. «De nombreux traits chez les animaux, dont ceux qui sont responsables de maladies telles que le cancer, dépendent de plusieurs gènes. Pour mieux comprendre comment ils fonctionnent ensemble pour produire un trait, nous devons souvent sortir du champ des études sur l'homme, qui sont plus difficiles à mener. Tyrp1 et Sox10 sont des cibles potentielles pour le traitement du mélanome, et les mutations de Slc45a2 chez l'humain peuvent modifier la couleur de la peau et engendrer l'albinisme.»

Concernant les pigeons, un point reste à éclaircir : si on sait désormais comment les couleurs de l'oiseau sont déterminées, on ignore de quelle façon leur répartition sur son corps, entre la tête, le dos, la poitrine ou les ailes, est définie.

Gregory SCHWARTZ

Chef-Boutonne (79)

Source : France 3 Poitou-Charentes

des buses pour chasser les pigeons

publié le 05/02/2014

Des pigeons par centaines ont envahi la commune. Pour tenter de faire fuir ces indésirables qui causent de nombreux dégâts, Chef-Boutonne fait appel à des rapaces.

Entre 500 et 600 pigeons sur les toits et les places de la commune; les habitants de Chef-Boutonne en ont assez. L'accumulation des fientes de ces bisets urbains cause de nombreux dégâts sur les monuments et habitations.

Pour tenter de ce débarrasser du "problème", la municipalité tente une méthode naturelle et relativement peu coûteuse (4 500 €) : des fauconniers. Les buses attrapent ou éloignent les pigeons devenus indésirables.

Voyez le reportage de Luc Barré et Cédric Cottaz (intervenants : Jean-François Brault, fauconnier-effaroucheur, société "A tire d'ailes"; Fabrice Michelet, maire de Chef-Boutonne)



Tallard

Source : Alpes 1 (radio)

Hautes-Alpes : le maire de Tallard veut réguler la présence de pigeons

publié le 01/02/2014

Hautes-Alpes – Jean-Michel Arnaud a décidé d'agir « face à la recrudescence de pigeons en cœur de village de Tallard ». Sur sa page Facebook, le maire explique qu'une nouvelle campagne de régulation va être lancée afin de réduire « **les conséquences sanitaires** ». La campagne se déroulera sur 15 jours, explique Jean-Michel Arnaud, et elle pourrait être renouvelée si besoin.

Actualités janvier 2014

Tueries continues.

Montauban

Source : La Dépêche du Midi

La chauve-souris a chassé le pigeon des combles

publié le 28/01/2014

Le pigeon a mauvaise réputation. Il paie au prix fort ce «pigeon bashing» en étant régulièrement chassé des lieux qu'il a colonisés.

IL est vrai que la présence massive de ce columbidae dans nos villes n'est pas anodine pour la sécurité et l'hygiène des bâtiments en raison notamment de sa fiente bactérienne et corrosive.

Aujourd'hui, de nombreux édifices sont équipés de dispositifs anti intrusion, voire de pièges mortels pour cet oiseau. Bref, le pigeon n'est plus à la fête, subissant ici et là des revers ... irréversibles. Dernièrement, la cathédrale de Montauban a été le théâtre d'une passation de pouvoirs assortie d'une cession de territoire entre le pigeon... et la chauve-souris. Ce petit mammifère dont le vol furtif nous surprend parfois les soirs d'été, est protégé par la loi. Son habitat également.

Les combles : un habitat de choix pour les chiroptères

C'est en 2012 à la faveur d'une opération de nettoyage et de reprise des grillages anti pigeons dans les combles de la cathédrale que la transition fut amorcée, initiée à la demande du conservatoire d'espaces naturels Midi-Pyrénées (CEN-MP) par la Drac Midi Pyrénées avec l'accord des Bâtiments de France. Trois ouvertures adaptées aux chauves-souris excluant donc l'intrusion des pigeons (un travail réalisé par M. Relano, spécialiste en travaux difficiles) ont donc été installées sur les rives du toit de la cathédrale, les combles ici hautes sous plafond, vastes et calmes, convenant parfaitement aux chiroptères. La présence des pigeons, bruyants et extrêmement mobiles, dérangeant donc, ne pouvait convenir au mode de vie des chauves-souris. Ce pari sur la chauve-souris au détriment du pigeon allait-il se révéler gagnant ?

Un an plus tard en mars 2013, des traces (des déjections notamment) de chauves-souris, probablement des pipistrelles, étaient effectivement relevées dans les combles de la cathédrale, quelques individus étant finalement observés en septembre dernier. «Il n'y aurait pour l'instant que trois individus», note prudemment Cathie Boleat du CEN-MP, «mais certaines espèces sont difficilement visibles puisque vivant dans des failles ou des fissures», ce qui sous-entend que la colonie de chauves-souris peut être ici plus importante que ne le montrent les seules observations.

La chauve-souris : un mammifère discret et utile

Au CEN-MP, on explique ce choix et cette volonté de faire de la place aux chiroptères par leurs populations déclinantes, victimes de travaux ou de traitements fatals à leur habitat. Face aux pigeons, espèce invasive bénéficiant d'une croissance exponentielle, les chauves-souris sont réputées discrètes... et surtout utiles. «Elles peuvent avaler 2 000 insectes par nuit», soulignent encore les spécialistes, ce qui ne manque pas d'intérêt, en milieu urbain notamment. «De plus, fait encore observer Cathie Boleat, les chauves-souris ne pullulent pas, ne construisent pas de nids et ne rongent pas les matériaux». Les populations de ces mammifères déjà mises à mal en contexte urbanisé ne sont pas non plus portées par une sexualité débridée, la femelle chauve-souris ne mettant bas qu'un seul jeune par an en été. «Désormais la cathédrale Notre - Dame de Montauban offre également un patrimoine naturel insoupçonné dans ses combles», se réjouit le CEN-MP en espérant que cette initiative fera école.

Les pigeons de la cathédrale ont quant à eux totalement disparu. Ils se sont semble-t-il, repliés sous les toits de l'hôtel des Intendants voisin.

P.Mz

Sens

Source : L'Yonne.fr

La Ville veut stopper la multiplication des pigeons

publié le 21/01/2014

La mairie a adressé un courrier aux locataires de Brennus Habitat pour leur demander de ne plus nourrir les pigeons, qui se multiplient, dégradent les immeubles et sont parfois porteurs de maladies.

Jeter de la nourriture à des pigeons dans la rue ou par sa fenêtre. Un geste a priori anodin, naïf. C'est pourtant interdit par le règlement sanitaire départemental. C'est même passible d'une amende, à condition bien sûr d'être pris la main dans le sac (à graines). La Ville vient de le rappeler aux Sénonais. Un courrier a été adressé aux locataires du bailleur social Brennus Habitat et un article a été publié dans le dernier magazine municipal.

« Si on nourrit les pigeons, ils restent et se multiplient »

« Le nourrissage sauvage n'attire pas que les volatiles. Il peut aussi appâter des rongeurs et des insectes, rappelle Chantal Chevot, responsable du service hygiène et nuisances de la Ville. Par ailleurs, cela favorise la prolifération des pigeons, qui n'ont pas de prédateurs en ville et qui ont plusieurs couvées par an. Habituellement, ils cherchent eux-mêmes leur nourriture. Si on les nourrit, ils restent dans le coin et se multiplient. Il faut savoir qu'un pigeon biset, comme ceux que l'on trouve à Sens, vit en colonie, se déplace dans un rayon d'environ 600 m autour du nid et a une bonne mémoire des lieux où il peut trouver de la nourriture. » À Sens comme dans les autres villes, les volatiles

nidifient sous les toitures, sur les balcons et dans tous les points hauts où il peut trouver un petit espace, aussi bien en centre-ville que dans la ZUP.

De prime abord, le pigeon est inoffensif. Mais « il peut transporter des maladies transmissibles à l'homme ; notamment des maladies pulmonaires. Nous ne voulons faire peur aux gens, juste leur dire que ce risque existe », souligne Chantal Chenot. L'oiseau peut aussi être porteur de tiques.

L'autre nuisance, bien connue, est celle des salissures provoquées par les fientes dans les espaces publics et sur les immeubles. « Un pigeon fournit 12 kg de fientes par an. Elles peuvent abîmer les matériaux et, à la longue, peser sur des éléments. » Chantal Chevot a encore en mémoire le cas d'un commerce du centre-ville, il y a quelques années, dont le faux plafond s'était littéralement effondré sous le poids des fientes !

Le pigeon de ville n'appartient à personne. C'est donc à tout un chacun de s'en charger. « La commune n'est pas responsable des dégâts sur les biens privés. Chaque propriétaire doit se garantir, en bouchant les sous-toitures, en protégeant les rebords de fenêtres et les balcons. Diverses solutions existent, comme les piques, les fils - les pigeons n'aiment pas l'instabilité - et les répulsifs. »

Des jets de nourriture par les fenêtres

Dans la ZUP, la ville a fait installer un pigeonnier, pour tenter de réguler leur population locale (lire ci-dessous). Le bailleur social Brennus Habitat est confronté, depuis plusieurs années, à « un problème de jets de nourriture, par les fenêtres, qui attirent les pigeons mais aussi la vermine, constate Maurice Guesney, directeur général. On essaie de lutter contre ces comportements en expliquant aux locataires que l'état sanitaire est aussi de leur responsabilité. »

Attirés par la nourriture, les pigeons se posent sur les balcons, les rebords de fenêtres, qu'ils salissent avec leurs fientes. Ils essaient aussi de trouver des petits coins, dans les immeubles, pour nidifier. Il y a quelques années, Brennus Habitat a grillagé des alvéoles d'aération dans des immeubles des Champs-Plaisants. Le bailleur a réitéré l'opération l'année dernière aux Chaillots, plus précisément boulevard Aristide-Briand.

Olivier Richard
olivier.richard@centrefrance.com



Une colonie de pigeons bisets, sur un toit de la place de la République, vendredi, jour de marché. - ph. O. R.

Montpellier

Source : TF1 news

Une colline empoisonnée près de Montpellier, 200 pigeons retrouvés morts

publié le 17/01/2014

Faits divers

Des grains de blé, de maïs et des morceaux de pain empoisonnés ont été dispersés sur la colline de Baillarguet, près de Montpellier. Le site, fréquenté par des promeneurs, des vététistes et des chasseurs, a été fermé.

Pigeons morts, sangliers agonisant... Les promeneurs qui se sont aventurés ces derniers jours sur la colline de Baillarguet près de Montpellier ont eu de quoi être surpris. Située à 10 kilomètres au nord de Montpellier, la colline a été interdite d'accès au public jusqu'à nouvel ordre après la découverte vendredi d'environ 200 pigeons morts empoisonnés et de sangliers agonisants, a indiqué le groupement de gendarmerie de l'Hérault.

Des grains de blé, de maïs et des morceaux de pain empoisonnés ont été volontairement dispersés en plusieurs endroits de ce site fréquenté par des promeneurs, des vététistes et des chasseurs, selon la même source.

Analyses des poisons

Les quatre communes concernées - Montferrier-sur-Lez, Prades-le-Lez, Clapiers et Jacou - ont pris des arrêtés d'interdiction de circulation, a précisé la préfecture. Des prélèvements ont été effectués pour identifier le ou les poisons utilisés. Les résultats seront connus lundi.

Dans le secteur, des hardes de sangliers provoquent de gros dégâts aux cultures et aux jardins des particuliers.

Amboise

Source : La Nouvelle République

Ces pigeons qui colent aux toits de la ville

Pas facile de diminuer le nombre de pigeons qui nichent en centre-ville d'Amboise. Le point sur les différentes mesures adoptées par la mairie.

Amboise, son château, ses vieilles pierres et ses si jolis toits d'ardoises et de petites tuiles... recouvertes de pigeons. Des animaux nuisibles, qu'il est interdit d'entretenir sur sa propriété (*). « Amboise est une ville ancienne, avec des bâtiments qui servent parfois de pigeonniers », indique Dominique Berdon, conseiller municipal Vert, délégué à l'environnement. L'élu compte par exemple deux « pigeonniers privés » rue de la Concorde. « Nous faisons le maximum sur le domaine public, mais chez les particuliers, on ne peut pas intervenir, alors on fait de la médiation entre voisins et de la pédagogie avec les propriétaires. » (lire ci-dessous).

Pour tenter de limiter la prolifération de ces volatiles, la mairie a pris plusieurs mesures au cours des dix dernières années, en particulier aux deux endroits sensibles. Le cimetière des Ursulines, d'abord?: les pigeons ramiers nichent dans les ifs, que la Ville ne peut pas tailler puisqu'ils sont classés, et salissent les tombes situées en dessous. « Nous envoyons des fusées crépitantes à la tombée de la nuit pour éloigner les pigeons », est-il précisé. Le centre-ville, ensuite. Là, la mairie a essayé de délocaliser les colonies de pigeons vers les bords de Loire en installant un pigeonnier municipal, en 2004, sur la place du Marché. « Nous nous en servons pour stériliser une partie des œufs des pigeons bisets, mais nous en laissons quelques-uns pour limiter la ponte. »

Cette technique préventive est complétée par des campagnes de captures, suivies d'euthanasies. La dernière campagne, menée tout récemment, a donné des résultats décevants?: seulement trente captures.

() Le pigeon ramier figure sur la liste des animaux classés nuisibles par le préfet d'Indre-et-Loire. Plus généralement, un nombre trop important de pigeons provoque des nuisances sonores et olfactives, sans compter que leurs déjections favorisent le développement de parasites. Les fientes, acides, abîment également les bâtiments, et les pigeons picorent les pierres pour leur gésier.*

pratique

Comment s'occuper de " ses " pigeons ?

La surpopulation de pigeons est un sujet de conversation récurrent entre les élus et les administrés. Certains habitants excédés ont tendance à appeler en mairie en disant?: « Ah, vos pigeons, on en a assez?! » Or, « ce ne sont pas les pigeons de la Ville », rectifie Mathilde Bürri, aux services techniques. Si le nid est sous votre toit, c'est votre pigeon, eh oui?! Pour éviter les problèmes de voisinage, il faut que « chacun fasse preuve de civisme », en obstruant tous les accès aux combles, aux cheminées, etc. La brochure réalisée par la municipalité sur ce thème recommande également de ne pas nourrir les pigeons, de les déloger et de détruire les nids et les œufs.

Renseignements auprès des services techniques, tél. 02.47.23.47.35.

chiffres-clés

L'entretien du pigeonnier municipal coûte 6.500?€ par an, et les campagnes de captures 3.500, soit 10.000?€ au total, et donc 77 centimes par habitant.

200 œufs ont été pondus en 2013 dans ce pigeonnier, 110 ont été stérilisés.

75 kg de graines sont placés tous les mois dans ce pigeonnier situé place du Marché.

Magalie Basset

D'après la mairie, il n'est pas possible d'estimer précisément le nombre de pigeons qui nichent en centre-ville. Le but est de parvenir à contenir la population, puisque l'objectif « zéro pigeon en ville » semble hors d'atteinte.

